



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE HAUTE-NORMANDIE

Rouen, le 20 octobre 2011

Après avoir supprimé un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le ministère supprime un électeur sur deux !

A la fermeture du scrutin, la FSU dénonce les conditions dans lesquelles celui-ci s'est déroulé, et leurs effets sur le taux de participation.

Historiquement, au ministère de l'Education Nationale, les personnels participent à plus de 60% aux élections professionnelles, dans une pratique collective du vote, sur le lieu de travail.

Or, ce jeudi 20 octobre, à 12H26, à quelques heures de l'expiration de la période de vote, le taux n'était que de 34,09 %.

Cette baisse de moitié du taux de participation était prévisible. Mais le ministère a choisi, contre l'avis de la FSU et d'autres organisations syndicales, de maintenir des modalités dont la complexité a empêché l'expression large des personnels.

De très nombreux collègues, tout au long du processus, ont témoigné s'être heurtés aux problèmes suivants :

- non-réception de l'identifiant ;
- non-réception du mot de passe ;
- électeur non inscrit sur les listes électorales ;
- problèmes de configuration (type d'ordinateur, de logiciel) ;
- impossibilité d'accès au site ;
- messages d'erreur mal formulés sur la plate-forme de vote ;
- erreur de communication du rectorat sur les délais de récupération du mot de passe ;
- absence de kiosques de vote, ou kiosques inopérants dans certains établissements ;
- ...

Ces innombrables problèmes ont fait du vote un véritable parcours du combattant, et finalement empêché l'expression d'un droit, pour des milliers de collègues.

En définitive il s'agit d'un véritable déni de démocratie.

La FSU, première fédération de la Fonction Publique d'Etat, a signé les accords de Bercy parce qu'ils prévoyaient de mesurer la représentativité par le vote des personnels. La mise en œuvre à laquelle nous assistons va à l'encontre des objectifs affichés.

La FSU demande solennellement au Recteur et au Ministre de s'expliquer sur les dysfonctionnements constatés lors de ces élections et ce avant toute opération de dépouillement.

Les difficultés ayant entaché la sincérité du scrutin, les syndicats de la FSU se réservent le droit de recours à tous les niveaux.